



THURSDAY, APRIL 28, 1791.

J E U D I, LE 28 AVRIL, 1791.

TO MR. BEDARD,
DIRECTOR OF THE SEMINARY OF QUEBEC:

S I R,

IF every citizen, who by his judicious writings, contributes to the happiness of his country, has a right of acknowledgement from his fellow-countrymen, certainly Mr. Bedard you have a great deal to hope from the Canadians for the citations and reflections which have appeared, in your name, in the late Quebec Gazettes, in favor of feudal rights. Under your auspices and patronage what may not be hoped for these sacred rights! Rights that almost every civilized nation in Europe reject. For my part I press forward one of the first to make you my sincere acknowledgements. The elegance of style, the politeness of expression, the solidity of argument; all announce you a great master of the art of thinking and writing. Too happy province to have given birth to a Bedard! As in the ancient Universities for jurisprudence, whoever had not studied Cujas and Barthole was looked upon as ignorant, so whoever in this province shall have read its *Bedard* will pass for a superior genius. Our Magistrates will not in future, proceed to the examination of a candidate for the bar without asking this preliminary question, have you read and comprehended your Bedard? Even our ladies of fashion, in order to shine in polite circles, will agreeably cite the phrases of their Bedard; so novel does the style of your writing appear, so agreeably does it charm and flatter the ear. What sublimity in the expression—*of all the legislators who have preceded the present age!* Until now it has ever been believed that only men succeeded to men, ages to ages; never that ages succeeded to legislators. This turn of phrase would not be amiss in the mouth of a Gentleman-bourgeois. Can any thing then better bespeak you prepared to appear with splendor in an academy of *belles-lettres!* This sad word *restraint* will, it is true, for some time murmur against you; let it speak, and even say that learned writers have adopted it, that legislators have said that all restraint is a deprivation of liberty: poor consolation this for an exile, it is no great subject for envy. Only child of chiromancy, as you have clearly demonstrated, our modern Esculapius's will blush for having made use of it to acquire the knowledge of an indisposition, of which the name, much less the remedy, is no longer fashionable with regard to the fair sex. Complaisant Mr. Bedard, try the remedy; your spirit disengaged from all restraint and subtilized, will easily find a new denomination; or rather it will be more elegant to say,—Is not Madame in a situation to make use of a Bedardine? A chamber-maid, may even come with a lofty air and enquire of her mistress before she prepares her toilet, &c.—Will you have occasion for the bedardine, Madam, before you set out for the assembly? Thus a bedardine will be fixed at the apothecaries; sometimes it will be a piece of toilet furniture; and as fashion favours commerce, this new name of bedardine will engage our Quebec merchants to write to their London correspondents for so many dozens of bedardines; thus the bedardine will immortalize you. Finally, your pupils, who, in copying your work, introduced it unknown to you, will be severely reprimanded; perhaps, for some days, to crown this master-piece, condemned to the bedardine. The public expects and even requires of you the publication of your chiromantic dictionary and grammar; and as a famous author on Chiromancy assures that the rules and precepts of this science are not well established; that they are not well verified by experience; that, to give to Chiromancy the form and solidity that this art and this science requires, new observations are necessary to be made with justice and accuracy: to whom better than to you Mr. Bedard can it belong to undertake this task; to demonstrate *to impious and reasoning philosophers* that Chiromancy is not that frivolous art formerly used by men of a certain profession, to amuse and dupe the populace in order, as the old proverb says, to bring grist to the mill? Should a chair of Chiromancy be established in your Seminary, I would advise you to confine your lectures to speculation and not extend them to practice; because your disciples would soon clearly discover in the restraint of your hand that the feudal rights in this province are attacked by that mortal palsy which brought them to their end in Europe.

Having paid your distinguished learning in your citations what it deserves, permit me, Mr. Director of the Seminary of Quebec, to add that, in what remains in question, I am not of your opinion. My petition to the Noble Lord at the Head of the Government has heated some of our wise and long heads. Your assistance was asked and you could not refuse it. They had indeed need of help. Their rhetoric and still more their logic have, from your pen, received new strength. Above all the learned Caledonian left his nap to convince you that no dependence was to be put on a translation, that an original was much better. Immediately the procession was arranged in order. A Priest, Director of the Quebec Seminary offers himself to march at the head, bearing the feudal banner. Alas! the time is no more when the priesthood left to the flock the care of the pastor; when, at the foot of the altar, they addressed themselves with candor and sincerity to the Lord in the words of David—The Lord is the portion of my inheritance; thou Lord wilt restore me the inheritance which is proper for me.—At present, a priest, clearly manifests that he does not entirely repose on the Lord for the defence and preservation of what is necessary to him, particularly his precious feudal rights.

You say that one of the advantages of the British Government is that it gives a kind invitation to all to communicate their reflections; far then from alarming you, my petition ought to have given you pleasure; it being a proof that I acted in consequence of that generous invitation; but, by the bye, did you attentively read my petition before you censured it? Your observations I have no doubt about. You certainly are not in the situation of that Archbishop of Paris, who enquiring of a person who visited him if he

A MONSIEUR BEDARD,
DIRECTEUR DU SEMINAIRE DE QUEBEC.

MONSIEUR,

SI tout citoyen qui par des écrits judicieux contribue à assurer le bonheur de sa patrie, a droit à la reconnaissance de ses compatriotes, certainement Mr. Bedard vous en aurez beaucoup à espérer des Canadiens pour les citations et réflexions qui ont paru sous votre nom dans les dernières Gazettes de Québec en faveur des droits féodaux. Que n'ont point à espérer sous vos auspices et votre patronage ces droits sacrés et que presque toutes les nations civilisées de l'Europe rejettent. Pour-moi je m'empresse un des premiers à vous en faire mes sincères remerciemens. L'élegance du style, la politesse des expressions, la solidité des argumens, tout annonce en vous le grand maître dans l'art de penser et d'écrire. Trop heureuse Province d'avoir produit un Bedard! Et comme dans les anciennes Universités de droit quiconque n'avoit point étudié Cujas et Barthole passoit pour ignorant, quiconque en cette Province aura lu son Bedard passera pour un génie supérieur. Nos Magistrats ne procéderont plus à l'examen des Candidats au Barreau sans faire cette question préliminaire: Avez-vous lu et compris votre Bedard? Nos dames même du bon ton, pour briller dans les beaux cercles citeront avec agrément des phrases de leur Bedard tant le style de votre écrit paroît nouveau, charme et flatte agréablement l'oreille. Quelle sublimité dans cet expression de *tous les Législateurs qui ont précédé nos siècles!* Jusqu'ici on avoit toujours crû qu'il n'y avoit que des hommes qui succédoit à des hommes, des siècles à des siècles, et jamais que des siècles succédoient à des Législateurs, cette tournure de phrase ne seroit point déplacée dans la bouche du Bourgeois Gentilhomme, ainsi Mr. Bedard, vous voilà tout préparé pour paroître avec éclat dans une académie de belles lettres. Ce vilain mot de *restraint* murmurerà contre vous; il est vrai, pendant quelque tems, laissez le parler et même dire que des écrivains savans l'ont accueilli, que des Législateurs ont dit que toute restrainte est un attentat contre la liberté; foible consolation pour un exilé, on ne doit point la lui envier. Fils unique de la Chiromancie ainsi que vous le demontrez évidemment nos esculapes modernes rougiront de l'avoir employé pour s'informer d'une indisposition dont le nom et encore moins le remède n'est plus à la mode vis-à-vis du beau sexe. Complaisant Mr. Bedard, éprouvez le remède, votre esprit dégagé de toute restrainte et subtilisé trouvera facilement une nouvelle dénomination, ou plutôt il sera plus élégant de dire, Madame ne seroit-elle point dans le cas d'employer une bedardine? une femme de chambre du grand air pourra même venir s'informer de la maîtresse avant de préparer sa toilette. Madame fera-t-elle usage de la bedardine avant de partir pour l'assemblée? ainsi une bedardine sera fixée chez les apothicaires, quelques fois un meuble de toilette; et comme la mode favorise le commerce cette nouvelle dénomination de bedardine engagera nos Marchands de Québec à écrire à leurs Correspondans de Londres pour tant de douzaines de bedardines, ainsi la bedardine seule vous immortalisera. Enfin vos élèves qui en copiant votre écrit l'y ont placé à votre insu seront sévèrement reprimandés, peut être condamnés à la bedardine pendant quelques jours pour couronner ce premier chef d'œuvre; le public espère et demande même de vous la publication de votre dictionnaire et grammaire Chiromantique; et comme un fameux auteur Chiromancie assure que les règles et préceptes de cette science ne sont pas bien établis, que les expériences ne sont pas bien vérifiées, qu'il faudroit de nouvelles observations faites avec justesse et plus d'exactitude pour donner à la Chiromancie la forme et la solidité que cet art et cette science demandent, à qui appartient mieux qu'à vous Mr. Bedard, de prendre cette tâche, qui sera voir à des *Philosophes impies et raisonnables* que la Chiromancie n'est point cet art frivole dont les hommes d'une certaine profession se servoient autrefois pour amuser et duper la populace et faire venir comme dit un ancien proverbe l'eau au moulin; si on établit une chaire de Chiromancie dans votre Séminaire, je vous conseillerois de borner vos leçons à la spéculation, et ne pas les étendre jusqu'à la pratique, parce que vos disciples pourroient ou plutôt verroient clairement dans la restrainte de votre main que les droits féodaux sont attaqués en cette Province de cette paralysie mortelle qui les a tous fait périr en Europe.

Ayant payé à la belle littérature de vos citations ce qu'elle mérite, permettez-moi, Mr. le Directeur, du Séminaire de Québec, d'ajouter que pour le reste, je ne fais pas de votre opinion. Ma requête au Noble Lord qui nous gouverne a échauffé quelques unes de nos sages et grosses têtes. On vous a sollicité, et vous n'avez pu refuser votre assistance. Ils avoient en effet besoin de secours. Leur rhétorique et encore plus leur logique a reçu sous votre plume une nouvelle force, surtout le savant Caledonien étant sorti de son sommeil pour vous faire appercevoir qu'il ne falloit point s'en rapporter à une traduction, qu'un original valoit mieux. Aussitôt la procession s'est mise en ordre. Un prêtre-citoyen, Directeur du Séminaire de Québec, s'est offert pour marcher à la tête portant la bannière féodale. Hélas! Le tems n'est donc plus où les prêtres abandonnaient au troupeau le soin du pasteur alloient aux pieds des autels dire au Seigneur avec candeur et sincérité ces paroles de David, le Seigneur est la part qui m'est échu en héritage, c'est vous, Seigneur, qui me rendrez l'héritage qui m'est propre. Aujourd'hui un prêtre fait bien voir qu'il ne se repose pas entièrement sur le Seigneur pour la défense et la conservation de ce qui lui est nécessaire, surtout de ses précieux droits féodaux.

Vous dites qu'un des avantages du Gouvernement Britannique est une douce invitation à un chacun de communiquer ses réflexions, loin donc de vous alarmer ma requête a dû vous plaire en vous prouvant que j'agissois conséquemment à cette douce invitation; mais en passant aviez vous bien lu ma requête avant de la censurer? Pour votre mémoire je n'en doute nullement, et certes vous n'êtes pas dans le cas de cet Archevêque de Paris qui demandant à une personne qui lui rendoit une visite, aviez vous lu mon mandement? Mon-

had read his *mandement*, was asked in reply, Have you read it yourself, My Lord? Your observations having been made at the Court of Aids, you would, of course, have been required to read them.

The motive and end of my petition are as follow: Observing, at the extremities of the province, and all around me, lands granted in free and common socage, or which will be so, become flourishing establishments; and having a great extent of land to grant, I concluded that I ran the risk of remaining alone with my family and the few *habitans* who have settled themselves on it; and that the remaining part might lie uncultivated if I did not change the tenure. Whereupon I determined to approach the Throne to address myself to my Sovereign; presenting him my titles, supplicating him to accept them, and to grant me others, in lieu of them, in free and common socage; by which means I might be enabled to offer an asylum to many families who prefer a wandering life to taking lands in the parts we inhabit under the present tenure. I have spoke in my own name and for myself only, wherefore, since you allow all to be free, I have acted wisely.

But Mr. Director of the Quebec Seminary answer me. I hope I shall not displease you by asking you a few questions. Is it in the power of His Majesty to grant lands, from his domains, to those of his subjects who may request them in free and common socage? To whom, my Reverend Feudist, would the Seigniories return, according to the ancient tenure, should the proprietor die *ab intestat* or without heir; or those liable to legal confiscation? Would His Majesty be authorized to make new grants in free and common socage; or can you shew any law to oblige him to regrant them by the ancient tenure? The reply of two celebrated Jurists, Messrs. York and De Gray, when consulted respecting the application of a certain Nobleman for a grant of the Island of St. John, liable to feudal rights, may be of use to you, if it be only to enable you to say there never was either such a consultation or decision. Is a subject at liberty, by will or otherwise, to return his seignory to the domain of the King? Your decision on points of law will doubtless be clear. Cast a glance on the petition* of 236 citizens of Quebec presented to Brigadier-General Hope Lieutenant-Governor in 86, after the advertisement inserted in the Gazette, by the Hon. Henry Caldwell, Receiver-General; whose zeal for the interests of the Crown had induced him to take this step, in order that all, who were indebted to the King in *quints* or *lots et ventes*, might pay them, or otherwise be prosecuted with all the rigor of law. You will there read these words—"that powerful reasons appeared to be the cause of the apparent abandon of these rights; or gave room to conclude that it had been the gracious intention of Your Majesty entirely to remit them to your subjects in this province.

Your Majesty's petitioners, have, at different times, bought lands and houses in this province, of which they paid the full value, in full confidence that no *lots et ventes* would be demanded of them; and that the amount of these *lots et ventes*, &c."

By your citations you appear to insinuate that the present tenure is the idol of the Canadians. Recollect that you was a witness, in seventy-five, to what alienated the minds of the Canadians in the country. What charm drew them among the insurgents? What answer did they give to those who remonstrated with them on the inconsequence of their conduct in relation to a Government which they so much praised? *We shall have no more tithes or Seigniors to pay.* Eh! Mr. Bedard, had it not been for the bravery and wisdom of the Noble Lord at the head of the Government, added to the fidelity of the Citizens of Quebec to their Country, what would have become of your tythes, your *lots et ventes*, and above all your dearly beloved Feudal Rights? Would the proprietors of fiefs and of lands *in roture*, who hold immediately of the Crown, very bitterly weep, if it should be announced to them that they shall be independent proprietors of the lands; and that they shall no longer have to fear either *lots et ventes* or *retraits*? Would the Curates sigh should it be told them that they should have no more holy water or consecrated bread to give to their Seigniors?

How consoling to you is the consideration that none quit the province to seek elsewhere any other tenure. Take a short walk Mr. Bedard, you have need of it after having so long pored over Ferrière. That will do you more good than an air of the bedardine. Let us turn our steps to the borders of lake Champlain beyond the boundaries, you will there see refugee canadian families, lands clearing, a church, a missionary. Ah! poor canadians! you will say in the ardour of a zeal truly feudal, ah! poor blind canadians, return to Canada and taste the sweets of the feudal system, here gather the charming flowers of *lots et ventes* and of *retraits*. Another subject for joy and triumph is the sight of those swarms of families which you every day behold arrive attracted by the charms of the feudal system—By what way I pray you? Doubtless it is in some balloon—where did it alight? I have always heard that these families who come by lake Champlain, &c. go above Montreal and take lands in free and common socage. As to those who arrive from Europe, tho' catholics, they prefer going and establishing themselves in the midst of protestants above Montreal, where they can have lands in free and common socage, to remaining here among us who profess the same religion under the feudal system.

Take a look on the map, from Vaudreuil to the extremities of the province, Detroit excepted: from Cape Rosiers the bay of Gaspé, Chaleurs bay, the river Ristigouche, from lake Temiskouata, the river Madawaska to the river St. John. What an extent of country! all already or will be granted in free and common socage. Us! we then shall remain like poor hinds surrounded by free neighbours. It is true, and you acknowledge it, that the rich and powerful Seigniors are to be dreaded. But they are rare in Canada; I know but two or three, the Seminaries of Quebec and Montreal and the Jesuits. Masters of near forty parishes, their administration deserves praise, where generosity presides there can be nothing to fear. What moderation in the seminary of Quebec to withdraw the right of *Outarde*!—That free air of the Canadian husbandman—and the english farmer crushed under the weight of his dues, scarce having it in his power to make a meal even of potatoes and oats, are expressions truly enigmatical. Ah! poor Mr. Bedard, should you put your foot on english ground, and at the time of your landing, some one as wise as yourself should apprise a few farmers that this is Mr. Bedard, the great defender of the feudal rights, who has written that an english farmer lives on only a small portion of oats—"He, what this soup maigre!"—Your danger of having no time for repentance would not be little.

An english farmer discovers liberty in his very figure and air. Penetrate into his house, you will not see there a bed in his eating room nor a bucket in the corner to drink from. His beverage is good strong beer which he is

seigneur, répartit l'autre, l'avez-vous lu vous-même? Votre mémoire vous l'avez fait à la Cour des Aides, ainsi on vous l'aura fait lire.

Voici le motif et le but de ma requête. Appercevant aux extrémités de la province et tout autour de moi des terres concédées en franc et commun socage ou qui le seront, des établissemens fleurissans j'ai conclu qu'ayant une grande étendue de terre à concéder je pourrais bien rester seul avec ma famille et le peu d'habitans qui y sont établis, et que le reste de mes terres seroit sans cultivateurs, si je ne changeois de tenure; aussitôt je me suis déterminé à m'approcher du trône pour m'adresser à mon souverain lui présenter mes titres en le suppliant de les accepter et de m'en accorder de nouveaux en franc et commun socage, que par là je pourrais offrir un azile à plusieurs famille qui aiment mieux vivre errantes que de prendre des terres dans cette partie que nous habitons selon la présente tenure. Je n'ai parlé qu'en mon nom et pour moi, et puisque selon vous chacun est libre, j'ai donc pris un parti sage.

Mais Monsieur le Directeur du Séminaire de Québec répondez-moi: je pense ne pas vous déplaire en vous faisant quelques questions; est il au pouvoir de sa Majesté d'accorder et de concéder sur ces domaines à ceux de ses sujets qui lui en demanderont des terres en franc et commun socage? A qui Mr. le Révérend féodiste retourneroit des seigneuries selon l'ancienne tenure, dont le propriétaire décéderoit *ab intestat* et sans héritier? ou qui seroient dans les cas de confiscation légale—Sa Majesté seroit-elle libre de donner de nouvelles concessions en franc et commun socage, ou pourriez-vous montrer par quelle loi elle ne pourroit les reconcéder que selon l'ancienne tenure—La réponse de deux célèbres juriconsultes, Messieurs Yorke et de Gray qui étant consultés au sujet d'un seigneur qui demandait une concession de l'Isle St. Jean sous des redevances féodales poura vous servir—quand ce ne seroit que pour faire dire qu'il n'y a jamais eu une telle consultation ou une telle décision—Seroit il libre à un sujet de remettre par testament ou autrement ses seigneuries au domaine du Roi—Votre décision éclaircira bien des points de loix. Une coup d'œil sur la requête* de deux cens trente-six citoyens de Québec présentée au Brigadier Général Hope Lieutenant-Gouverneur en quatrevingt-six après l'avertissement inséré dans la Gazette, par l'honorable Henry Caldwell receveur général dont le zèle pour les intérêts du Roi l'avoit porté à cette démarche pour que tous ceux qui devoient au Roi des droits de quinte et lots et ventes &c. eussent à payer sans quoi ils seroient poursuivis selon les rigueurs de la loi: vous y lirez ces paroles, que de puissantes raisons parurent être la cause de l'abandon apparent de ces charges ou firent conclure qu'il avoit été du gracieux plaisir de votre Majesté de les remettre entièrement à vos sujets en cette Province.

Les supplians de votre Majesté, ont en différent temps achetés des terres et maisons dans cette Province, et qu'ils en ont payés le prix ou la valeur entiere, dans une pleine confiance qu'il ne leur en seroit demandés aucuns lots et ventes, et que le montant de ces lots et ventes, &c.

Par vos citations, vous semblez insinuer que la présente tenure est l'idole des Canadiens! rappelez vous ce dont vous avez été le témoin en soixante-quinze, qui avoit aliéné l'esprit des Canadiens dans les campagnes? quel appas les attiroit parmi les insurgent, qui repondoient ils aux sages, qui leur remontoient l'inconsequence de leurs démarches vis-à-vis d'un gouvernement dont ils ne faisoient que des louanges, nous n'aurons plus de dixmes et seigneurs à payer eh Mr. Bedard, sans la bravoure et la sagesse du noble Lord qui nous gouverne, et la fidélité des citoyens de Québec pour leur patrie, que seroient devenus vos dixmes, vos lots et ventes, et surtout vos bien aimés droits féodaux. Les propriétaires des fiefs et terres en roture qui relevent immédiatement du Roi, pleureroient ils bien amèrement si on leur annonçoit qu'ils seront les propriétaires indépendants de leurs terres, qu'ils n'auront plus ni ces droits de quints, lots et ventes, ni ces retraits à craindre. Les Curés gémiroient ils, si on leur disoit qu'ils n'auront plus d'eau bénite, ni de pain beni, à donner à leur seigneur.

Qu'elle douce consolation pour vous de considérer qu'on a jamais vu personne sortir de la Province pour chercher ailleurs une autre tenure! Une petite promenade Mr. Bedard vous en avez besoin après avoir tant feuilleté Ferrière, cela vous fera plus de bien qu'un air de la bedardine. Tournez nos pas sur les bords du Lac Champlain, au delà des limites, vous y verrez des familles Canadiennes réfugiées, des terres qui se défrichent, une église, un missionnaire? ah pauvres Canadiens, leur direz vous dans l'ardeur d'un zèle vraiment féodal, ah pauvres aveugles canadiens revenez en Canada goûter les douceurs du système féodal, ramasser ces belles fleurs de lots et ventes et de retraits. Autre joye pour vous; vous en triomphez d'allégresse, c'est la vue de ces essains de familles que vous voyez arriver tous les jours, attirés par les charmes du système féodal par qu'elle voye je vous en prie? c'est sans doute dans quelque ballon? ou c'est il repoié! j'ai toujours entendu dire que ces familles qui venoient par les Lacs Champlain, &c. alloient au dessus de Montréal prendre des terres en franc et commun socage: pour celles qui nous arrivent d'Europe quoique Catholiques, ils préfèrent à aller s'établir au milieu des protestants au dessus de Montréal et y avoir des terres en franc et commun socage plutôt que de rester icy au milieu de nous qui professons la même religion sous le système féodal.

Un regard sur la Carte depuis Vaudreuil jusqu'aux extrémités de la Province le Detroit excepté: depuis le Cap des Rosiers, la Baye de Gaspé, la baye des chaleurs, la riviere Ristigouche depuis le Lac Temiskouata la riviere de Madawaska, jusqu'à la riviere St. Jean qu'elle étendue de pays, tout cela est ou sera concédé en franc et commun socage: nous? nous resterons donc comme de pauvres serfs entourés de voisins libres—Il est vrai et vous convenez que les riches et puissans seigneurs sont à craindre. Mais ils sont rares en Canada, je n'en connois que deux ou trois, le Séminaire de Québec de Montréal et les Jesuites—Maitres de pres de quarante paroisses, leur administration ne merite que des louanges ou la générosité preside il n'y a rien à craindre. Qu'elle modération dans le Séminaire de Québec à retirer le droit d'outarde.—Cet air libre du cultivateur Canadien, et ce fermier Anglois écrasé sous ses redevances, qui à peine peut faire un repas suffisant de patate et d'avoine sont des expressions énigmatiques. ah pauvre Mr. Bedard, si débarquant sur les rives d'Angleterre quelq'un aussi riche que vous, venoit à dire à des fermiers, c'est Mr. Bedard le grand défenseur des droits féodaux, qui a écrit qu'un fermier Anglois ne mange qu'une petite portion d'avoine.—"Quoi ce mangeur de soupe maigre!" Vous seriez dans un grand danger de n'avoir pas le tems de vous en repentir.

Un fermier Anglois porte la liberté sur sa figure, dans tout son maintien. Penétrez dans sa maison, vous ni verrez ni lit dans la chambre où il mange, ni feu dans le coin pour boire; il a continuellement de la bière; sur la table du beef, du mouton et des légumes, et il a plus à consumer dans un mois que les trois quarts de vos fermiers, vos aïes cultivateurs, pendant six

never without. His table is furnished with beef, mutton, and vegetables. He consumes more in one month than three fourths of your farmers, even of those at their ease, in six.

Speaking of the english farmer you continue. "Still happy if he be not obliged after having cleared a part of his land," &c. But Mr. Bedard there is some excuse for you, it is clearly seen that you never was in England. You have your imagination full of bushes. If you have not confidence in me, ask those canadians who have travelled; they will tell you that the aspect of a common field has more resemblance of a garden than what we call the fine garden of the Quebec Seminary. They will also tell you that they never met in the high roads those swarms of pale and dying families without a morsel of bread to eat. A british farmer without a meal, even of oats! The expression is so singular I cannot help repeating it.

Perhaps Mr. Bedard you do not know that by announcing yourself the extravagant defender of the feudal system, you may draw on your back all the handsome roturiers. By the ancient tenures the Seignioresse only were permitted to wear the *fontange*. Nor could those high and mighty Seigniors, by purchase, enjoy all the privileges of the noble Seigniors, whose ancestors received them from the King as a recompense for their military services. It is said the man who proves too much proves nothing; so him who would do too much good often does harm. Should your propitious and amiable tenure undergo an investigation, would you find but those *lods et ventes* of which a part is always remitted, or only take the sol per acre? On the contrary you would find that all have been augmented, that, in many parts, the ancient contracts have been withdrawn and the rents, in consequence, raised double and triple. I beseech you, Mr. Bedard, not to make us all extortioners.

But it has been said to me in town that two things appear to alarm the Quebec Seminary—the first is, that should the free and common socage take place protestants would establish themselves in the parishes, among the canadians, which might be productive of the ruin of religion. Not being a theologian I am silent. But it appears to me that catholics and protestants will be separated in eternity only; why not, in the interim, let them live peaceably together? A little anecdote may sometimes serve to amuse and instruct. A curate of Lyons refused his burying ground to a protestant who died in his parish; complaint was made to the archbishop and the curate cited. Mr. Curate, says the archbishop, (Mr. De Villeroy) are you sure that all you bury in your church-yard go to heaven? No my lord, replies the curate. Well then place this poor protestant among those who do not go there. For my part, I speak as a citizen, and say, the more cultivated and popular a country is, the greater its industry the more will its commerce flourish. Where would be the evil of seeing industrious farmers among canadian husbandmen? A little emulation would not injure them, should it be productive of no other advantage to us than better butter, better cheese, and a larger quantity and greater variety of vegetables. Even this would be a great one. It would also afford a fine opportunity for the young students of the Quebec Seminary to exercise their zeal and knowledge. Such is the reflection of a celebrated Jesuit in his treatise on the peace of Westphalia. He says that in countries where catholics and protestants are obliged to live together, the catholics are better instructed and the protestants better men. From this mixture arises an emulation which obliges the priests and ministers to study their bible and observe a strict decency.

The second is, that other Seigniors might perhaps, after me, make the same request. Should they do it it would be doubtless because they would find their advantage in it. Where are the misfortunes or inconveniences that would result from such a change? In all countries where any reform has taken place there ever have been murmurers not excepting among the clergy. Perhaps there were murmurs in England when Charles the 2d. established the tenures of free and common socage; but ask the english if there be one amongst them who does not thank heaven for the abolition of the feudal rights.

In a part of your observations you say, that of three hundred customs digested in France there are scarcely thirty that admit of banalité under the feudal system. You would have added a great deal of erudition had you named the places where they had births and the provinces where they are in use. By seeking the names on the map we should become acquainted with the feudal geography of France before the national Assembly. I was lately in a company where a priest and a brother seignior, both canadians, were of the party. During the conversation my fellow seignior, with a jocular air, says to the curate—well Mr. Curate the national assembly has clipped the rights of the bishops and priests. Adieu to tythes; and what is still better, they are all to have the liberty to marry. For a moment the curate blushed, then recollecting himself, he replied, pardon me, there is a decree of the national assembly in favour of the county curates for the augmentation of their revenues; you would infinitely oblige me by shewing me one in favor of the nobles and seigniors.—You understand me Mr. Director.—But Mr. Bedard the better to terminate our difference, and see who is right and who wrong, suppose we make a tour to the national-assembly: let us embark in the canoes in which a certain respectable p—— made the tour of the world; you will take for a companion your friend the learned Caledonian, who certainly will not forget to put in his pocket the publication containing the extract of the proceedings of the whole council on the proposed change of tenure: above all, forget not your observations,—not your translation, but the original. I will put my petition as well as my replies to the council also in my pocket book. When we land, as the fatigues of the voyage may have by that time cooled your feudal zeal, I will introduce you to a lawyer, you shall present him your observations, and in order for the greater certainty of all his decisions, I will open the business in your presence.—Sir, will I say, how much may such a piece of writing be worth?—near about a pistole, we seldom make them for less.—Will you be pleased to read it a little? with all my heart. Clerk, give chairs to these Gentlemen, excuse me just while I fetch my spectacles. During this time your learned Caledonian will go in search of Champagne, which, in his estimation is of more value than all the socage. Ah Gentlemen these observations are neither of a lawyer nor a feudist; but a person of slender information who cites from Ferriere, whom he does not understand. We have more recent authors. Fremenville is unknown to him. "There never perhaps existed an edict of Roussillon," and we swear but by that edict; read and forget not Fremenville verbo *haut justicier*. "Churchmen are exempt,"—open your eyes or rather your ears—listen to these exemptions of churchmen; they have no relation to the future; on the contrary they concur to establish that churchmen are subject to the contribution, which is made in money, for the fiefs they possess; because it is a real charge on fiefs as the efficient cause of the first institution. Fremenville.

Heureux encore (c'est toujours du fermier Anglois) s'il n'est pas obligé après avoir défriché une partie de cette terre,—il faut bien vous passer quelque chose, Mr. Bedard, on voit bien que vous n'avez pas été en Angleterre; vous avez l'imagination pleine de fredoches: mais interrogez ceux des Canadiens qui ont voyagé si vous ne voulez pas vous en rapporter à moi,—ils vous diront, que l'aspect d'un champ commun y ressemble plus à un jardin, que ce que nous appelons le beau jardin du Séminaire de Québec, et qu'ils n'ont jamais rencontrés dans les routes communes ces essaims de familles pâles et mourantes, faute d'un morceau de pain. Un fermier Britannique qui n'a pas la réfection d'avoine, l'expression est si singulière que je ne puis m'empêcher de la répéter.

Savez vous bien, Mr. Bedard, qu'en vous annonçant pour le défenseur outré du système féodal, vous allez vous attirer à dos toutes les belles roturiers, selon les anciennes tenures, les seigneuresse seules ont le droit de porter la fontange, et ces Hauts et puissants Seigneurs par achat, ne doivent point jouir de tous les privilèges des seigneurs nobles, dont leurs ancêtres ne les avoient reçus du Roi que pour récompense de leurs services militaires, et comme on dit que qui prouve trop ne prouve rien, aussi qui veut faire trop de bien souvent fait du mal, si votre douce et aimable tenure alloit subir une investigation trouveriez vous ces lods et ventes dont on remet toujours une partie,—ce sol par arpent? au contraire vous trouveriez que tout a augmenté, qu'on a en bien des endroits retirés les anciens contrats pour en augmenter, doubler et tripler les rentes.—De grace, Mr. Bedard, ne nous faites pas tous concussionnaires.

Mais, il me semble m'a-t-on dit dans la ville que deux choses allarmoient le Séminaire de Québec; la première, de voir si le franc et commun socage avoit lieu, des protestants s'établissent dans les paroisses parmi les Canadiens, ce qui entraineroit la ruine de la religion: comme je ne suis pas théologien, je me tais. Mais il me semble que ce ne sera que dans l'éternité que les catholiques et les protestants seront séparés. Pourquoi en attendant ne pas les laisser vivre ensemble. Un petit trait égale souvent et instruit; un curé de Lyon refusoit son cimetière pour enterrer un protestant mort en sa paroisse, plaintes furent portées à l'Archevêque et le Curé cité. Mr. le curé, lui dit l'Archevêque, (Mr. de Villeroy) êtes vous certain que tous ceux que vous enterrez dans votre cimetière sont au ciel; non Monseigneur, répondit-il, eh bien, mettez ce pauvre protestant parmi ceux qui n'y sont pas. Pour moi, je parle en citoyen, et dis que plus un pays est cultivé et peuplé, plus l'industrie s'exerce, plus le commerce fleurit; quel malheur de voir des fermiers labourieux se mêler parmi nos fermiers Canadiens, un peu d'émulation ne leur feroit aucun tort, n'eussions nous d'autres avantages que celui d'avoir de meilleur beurre, de meilleur fromage, des légumes en plus grande abondance et plus de variété, c'en seroit un grand ce seroit aussi une belle occasion pour vos jeunes élèves du Séminaire de Québec d'exercer leur zèle et leur science, c'est là réflexion d'un célèbre Jésuite dans son traité de la paix de Westphalie, il dit que dans les pays où les catholiques et les protestants sont obligés de vivre ensemble, les catholiques sont plus instruits, et les protestants meilleurs; il n'aît de ce mélange une certaine émulation, qui oblige les prêtres et les ministres à étudier leur bible et à une rigoureuse dévotion.

La seconde, c'est que d'autres seigneurs pourroient peut être après moi faire la même demande! S'ils la faisoient c'est sans doute parce qu'ils y trouveroient leur avantage, le grand malheur, les inconveniens qui résulteroient d'un tel changement? partout où il y a eu de la réforme, on a toujours trouvé des murmureurs jusque parmi le clergé. Peut être qu'en Angleterre on murmura quand Charles Second mit les terres en franc et commun socage. Mais demandez à un seul Anglois, s'il ne remercie pas le ciel de l'abolition des droits féodaux.

De trois cens coutumes rédigées en France, dites vous encore dans un endroit de votre mémoire, à peine y en a t-il trente qui admettent la banalité sous le système féodal; vous auriez ajouté beaucoup d'erudition si vous aviez nommé les endroits où elles ont pris naissance, et les Provinces où elles sont en usage, en cherchant les noms sur la carte, nous nous serions trouvés au fait de la Géographie féodale de France avant l'assemblée nationale. J'étois en compagnie dernièrement, un prêtre et un de mes confreres seigneur, tous les deux Canadiens, étoient de la partie. Au milieu de la conversation mon confrere dit d'un air gognard au Curé, eh bien Mr. le Curé l'Assemblée Nationale a rogné les droits aux évêques et aux prêtres, plus de dixmes, et qui mieux ils vont tous être obligés de se marier. Le Curé rougit pendant un moment, reprenant un peu ses sens, il répondit, Mr. le Seigneur, ajouta-t-il pardonnez-moi il y a un décret de l'Assemblée Nationale en faveur des Curés de campagne qui augmente leurs revenus, vous m'obligeriez infiniment de me montrer celui qui est en faveur des nobles et des seigneurs—vous comprenez Mr. le Directeur. Mais Mr. Bedard, pour mieux terminer notre différent, voir qui a tort ou raison, allons faire un tour à l'Assemblée Nationale, embarquons nous dans les premiers vaisseaux qui partiront, vous prendrez pour compagnon votre ami le savant Caledonien, qui sûrement n'oubliera pas de mettre dans sa poche la brochure qui contient l'extract des procédés de tout le conseil sur le changement de tenure proposé, sur tout n'oubliez point votre mémoire sans traduction, Mais en original, je mettrai ma requête et mes réponses aussi au conseil dans mon portefeuille aussitôt après être débarqués, comme les fatigues du voyage auroit pû ralentir votre zèle féodal, je vous introduirai chez un procureur, vous lui présenterez votre mémoire, et pour être plus certain de toutes ces décisions, je porterai la parole en votre présence; Mr. lui dirai-je combien peut valoir un écrit de ce forma: à peu près une pistole, nous ne les faisons guères à moins. Vous driez vous le lire un peu très volontiers, Clerc donnez des sièges à ces Messieurs, excusez moi je vais chercher mes conserves, pendant ce tems votre savant calédonien ira découvrir du vin de champagne—ce qui selon lui vaut mieux que tout le socage, cet écrit ah Messieurs que je viens de lire n'est ni d'un procureur ni d'un feudiste: c'est un homme peu instruit qui ne parle qu'après Ferriere, qu'il ne comprend pas, nous avons des auteurs plus récents: Fremenville lui est inconnu (il n'a jamais peut-être existé d'édit de Roussillon) et nous ne jurons que par cet édit, lisez et n'oubliez pas Fremenville verbo *haut justiciers*. Les Gens d'églises sont exempts, ouvrez donc les yeux, ou plutôt les oreilles, écoutez pour cet exemption de gens d'église, elles ne tirent pas à conséquence pour l'avenir, elles concourent au contraire à établir que les gens d'église sont assujettis à la contribution qui se fait en argent pour les fiefs qu'ils possèdent, par ce que c'est une charge réelle des fiefs comme la cause efficiente de la première institution. Fremenville. Mais il n'y a que les ecclésiastiques qui en soient exempts, mais cette obligation a été restreinte aux laïcs en faveur des gens d'églises: Voyez vous, Messieurs, l'esprit des gens d'église, ils se donnent bien de garde de laisser aux laïcs leurs rentes, excusez Mr. l'abbé! Mais par charité ils leur laissent

"But ecclesiastics are alone exempt—but this obligation has been confined to laics in favor of churchmen."—See Gentlemen the spirit of churchmen, they take especial care not to leave laics their *rentes*, excuse us Mr. Abbé! but they charitably leave them all the charges and burthens; what will pope Zachary say to the solicitation of his legate Boniface? Gentlemen, we humbly kiss the pope's feet; but we take care to tie up his hands as soon as he has given us the holy benediction. It is certainly some ignorant or the feudal attorney of some abbey who is the author of these observations. Who is this tall Gentleman that accompanies you? Is he of any profession? Yes Sir, you will say, he is of several; he is one of my friends, a great connoisseur in all matters, but above all a great partisan of the feudal laws of which he ----- But of what province are you Gentlemen, you have the appearance of strangers? Of what province Sir, we are of Canada. Let me embrace you, I sincerely congratulate you on your being under a free and generous government. You see us in the midst of troubles, but they will be of no duration, we shall very soon be in possession of that happy liberty which you have enjoyed ever since the conquest. We shall have no more of those proud nobility, or those audacious seigniors, tyrants of the poor labourer. Our dignified ecclesiastics will no longer bury their talents in Paris; nor, in a spirit of humility, build any more palaces.—Content with this preamble Mr. Bedard you will be glad to return to Canada. Mr. Advocate, says I, we wish you a good day, and as I have Freminville I will shew it to these Gentlemen.

Now we are returned, you must acknowledge with me Mr. Bedard, that there were both precipitation and inadvertency on your part, when you cited the words *anachronism, false citation, wrong interpretation* and above all *alteration* of the text. You should have been certain of the fact before you accused me of giddiness, or forgery; something is due to decorum, it obliges me to respect your profession and gown. Whenever you please, I am ready to shew you in Freminville, what you censure. Freminville is a writer posterior to Ferriere, very well known; he composed his work under the eyes of the Parliament of Paris. Remember the line of Boileau—

Before you dare to write learn first to think.

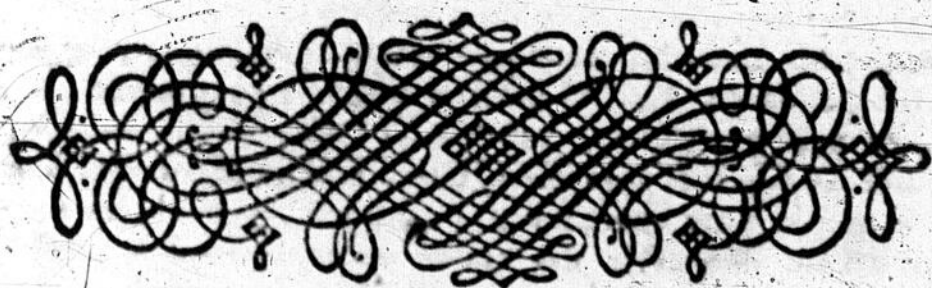
Write, say what you please, I shall write no more.

I cannot however conceal from you that I am hurt on seeing a Priest of the Quebec Seminary oppose every thing wished for that has a tendency to the public good. Is a project thought of to give the inhabitants a more free tenure; or rather does an individual request it; the cry of former ignorant ages is heard from the mouth of the director of the Quebec seminary, as if religion was attacked. The conclusion naturally to be drawn is, that whoever thinks differently from the director of the Quebec Seminary is an heretic, or at least ought to pass for such. You do not, my dear sir, perceive that you afford strong reason to believe that the influence of the Seminary of Quebec is very great; and, if that be the case, all bodies, having great influence, are, in a political state, objects of suspicion.

At the beginning of your observations you say that it is not your design to hurt the sensibility of any one, and that the sphere of your intelligence is too limited to perceive it. It is indeed then very limited since it did not enable you to see that it was not consistent with propriety to accuse a person of a good parentage with altering a text, or citing an edict, which perhaps never had existence. You may see, whenever you think proper, a justification of my citations in Freminville. I shall not bring them to you, least I should meet you at the door of the Seminary, with the Institutes of Ferriere and your three hundred customs; where you might be inclined to renew the scene of the canons of the holy chapel, in the shop of Barbin, as sung by Boileau in the fifth chant of his Lutrín.

I am supported by Montesquieu in his Spirit of Laws; who says that the feudal system has caused infinite evils. Raynal also, speaking of Canada expresses himself thus on the system of these laws. There are writers who have, with enthusiasm, applauded a system which appeared to them proper to ensure order and subordination; but was it not introducing into America the image of the feudal government which has, for such a length of time, been the ruin of Europe?—Does not your friend Blackstone say that Charles the 2d. by an act, which converted all lands into free and common socage, did more for english liberty than ever the Magna Charta? &c. &c.—Whoever thinks and acts in conformity to the opinions of these great men certainly cannot be wrong; he may with justice call himself the friend of his country, as he is of you Mr. Bedard

The very humble and very obedient servant
DE LANAUDIERE.



toutes les charges et fardeaux; que veut dire le pape Zacharie à la sollicitation de son légat Boniface, Messieurs, nous baisons humblement les pieds du pape, mais nous avons soin de lui lier les mains, aussitôt qu'il nous a donné la sainte bénédiction c'est sûrement un ignorant ou le procureur féodiste de quelque abbaie qui a fait ce mémoire. Messieurs, qui est ce grand Monsieur qui est avec vous, a-t-il une profession, oui Mr. direz-vous, il en a plusieurs, c'est un de mes amis grand connoisseur en toute sortes de matieres, surtout grand partisan des loix féodales qu'il N. — Mais de quelle province êtes vous, Messieurs, vous m'avez l'air étrangers? de quelle province, Monsieur, nous sommes du Canada. Que je vous envoie, que je vous fasse mon sincère compliment d'être sous un gouvernement libre et généreux, vous nous voyez dans les troubles, c'est en passant, et bientôt nous jouirons de cette douce liberté dont vous avez joui depuis la conquete, nous n'aurons plus de cette noblesse orgueilleuse, de ces seigneurs audacieux tyrans des pauvres Laboureurs; nos gros ecclésiastiques n'enfouiront plus leurs talens à Paris et par humilité ne bâtiront plus de palais, content de ce préambule, vous ferez bien aise Mr. Bedard; de revenir en Canada. Mr. le Procureur, dirai-je, nous vous souhaitons le bon jour, et comme j'ai Freminville, je vais le montrer à ces Messieurs.

De retour, avouez avec moi Mr. Bedard, qu'il y a eu de la précipitation et de l'inadvertance de votre part en vous servant de ces mots *anachronisme, fausse citation, fausse interprétation* et surtout *alteration* de texte. Il falloit être bien certain de votre fait avant de vouloir me faire passer pour un étourdi ou un fa-flaire, la bien séance exige des égards et elle me fait considérer votre état et votre habit. Quand vous le voudrez je serai à même de vous faire voir dans Freminville ce que vous avez censuré. Freminville est un auteur assez connu postérieur à Ferriere; tous les yeux du parlement de Paris il a composé son ouvrage. Souvenez vous toujours des vers de Boileau, *avant donc que d'écrire apprenez à penser*. Ecrivez, dites ce que vous voudrez je ne veux rien avoir davantage.

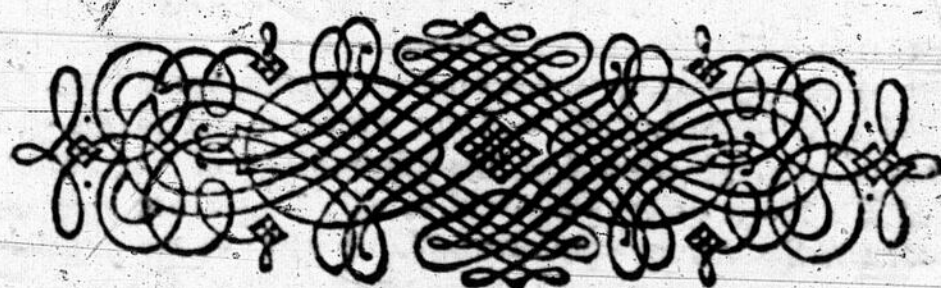
Je ne vous célerai pas, néanmoins que je suis fâché, de voir un prêtre du Séminaire de Québec, s'opposer à tout ce qu'on paroît désirer pour le bien public; fait-on un projet pour une tenure plus libre pour les habitants, Plûtôt un particulier, la demande-t-il, le cri des anciens siècles d'ignorance est entendu, sortant de la bouche du Directeur du Séminaire de Québec, comme si la religion étoit attaquée, on ne peut s'empêcher de conclure que quiconque ne penie pas comme le directeur du Séminaire de Québec est un hérétique ou du moins doit passer pour tel, vous ne vous appercevez pas, mon cher Monsieur, que vous donneriez à croire que l'influence du Séminaire de Québec est bien grande, que qui a cela est, tout corps à beaucoup d'influence est toujours suspect dans un état politique.

Vous dites, au commencement de votre memoire que vous n'avez dessein de faire de peine à personne, et que la sphere de votre intelligence est trop bornée pour l'appercevoir, elle est donne bien bornée puis qu'elle ne vous a point fait voir qu'il n'étoit pas convenable de dire à un homme bien né, d'avoir alteré un texte ou d'avoir cité un édit qui peut être n'a jamais existé, vous verrez quand il vous plaira la justification de mes citations dans Freminville. Je n'irai pas vous les porter crainte que vous rencontrant avec les instituts de Ferriere et vos trois cens coutumes à la porte du Séminaire vous voulussiez renouveler la scène des Chanoines de la Sainte Chapelle dans la boutique de Barbin dont parle Boileau au cinquieme chant de son Lutrín.

J'ai parlé d'après Montesquieu dans l'Esprit des loix qui dit que le système féodal a causé des maux infinis: d'après Raynal, qui en parlant du Canada s'exprime ainsi sur le système de ces loix; il s'est trouvé des écrivains qui ont applaudi avec enthousiasme, à un système qui leur paroissait propre à assurer l'ordre et la subordination, mais n'étoit-ce pas introduire en Amérique, l'image du Gouvernement féodal, qui a fait si longtems la ruine de l'Europe. Blackstone votre ami, ne dit il pas que Charles II. par un acte qui a mis toutes les terres et commun socage, faisoit plus pour la liberté des Anglois, que le Magna Charta, &c. &c. &c. Qui pense et agit d'après ces grands hommes certainement ne pense par mal, peut se dire avec raison qu'il est l'ami de la patrie et de vous Monsieur Bedard

Le très humble et très obéissant Serviteur,

DE LANAUDIERE.



A U R O I

SA TRES EXCELLENTE MAJESTE'

PLACET des très soumis et loyaux sujets de Votre Majesté, habitans soussignés de la Ville de Québec en Amérique Septentrionale.

REPRESENTÉNT HUMBLEMENT,

QU'IL existoit à l'époque de la rédition de cette Province aux armes de votre Majesté, certains impôts payables à sa Majesté Très Chrétienne, sur l'importation de diverses marchandises; aussi des charges féodales et droits seigneuriaux comme lots et ventes, qui montoient à la douzième partie du prix de chaque achat de terres et maisons.

Que pendant quelques tems le Gouverneur de cette Province pour votre Majesté reclama ces impôts sur l'importation; qu'ils furent ensuite discontinués pour diverses raisons; mais que pendant l'espace de vingt-six années depuis la conquête, il n'a été fait aucune demande légale pour le payement des lots et ventes.

Que de puissantes raisons parurent être la cause de l'abandon apparent de ces charges, ou firent conclure qu'il avoit été du gracieux plaisir de votre Majesté de les remettre entièrement à vos sujets en cette Province.

Que les supplians de votre Majesté ont en différens tems acheté des terres et maisons dans cette Province, et qu'ils en ont payé le prix ou la valeur entière dans la pleine confiance qu'il ne leur en seroit demandés aucuns lots et ventes.

Que le montant de ces lots et ventes, multipliés par un grand nombre des aliénations antérieures à la dernière excéderoit maintenant en plusieurs cas la valeur de la propriété achetée; et que les propriétaires actuels seroient contraints d'abandonner leurs terres ou maisons en payement des arrérages de tels droits, à leur ruine entière et celle de leurs familles.

Que les vendeurs, contre qui seulement les propriétaires actuels prétendroient leurs recours pour les arrérages des lots et ventes qu'ils auroient dû antérieurement à la dernière vente, sont plusieurs d'eux devenus insolubles d'autres décédés ou sont sortis de la Province durant le paisible espace de vingt six années.

Que la majeure partie des dites terres et maisons sont hypothéquées pour l'argent des veuves et mineurs orphelins placé à rente sous cette sureté; et comme ces lots et ventes multipliés seroient exigés par préférence à toutes autres dettes, ces veuves et orphelins seroient laissés sans ressource.

Que nonobstant ces circonstances, l'agent receveur général de la Province a dernièrement, à la très grande consternation des supplians loyaux sujets de votre Majesté, intenté plusieurs procès dans votre Cours des Praidoyers-communs du district de Québec, pour le recouvrement de ces lots et ventes; procès qui en causeront inévitablement plusieurs autres entre les particuliers et les parens, la ruine de plusieurs familles et plus de misère aux habitans de Québec, que le blocus de cette ville ne leur en causa en l'année mil sept cens soixante quinze, dans lequel tems plusieurs des maisons de vos supplians, sur lesquelles, ces lots et ventes sont actuellement demandés, furent démolies, ou considérablement endommagées, pour la défense nécessaire de cette capitale.

Rien ne peut alléger les malheurs dont les supplians sont menacés que l'humble espérance dont ils se flattent que votre Majesté écouterá gracieusement leurs représentations et sera disposée à dissiper leurs inquiétudes.

Nous supplions très humblement votre Majesté de vouloir gracieusement remettre à vos sujets en cette Province tous lots et ventes qui peuvent être échus à votre Majesté pour les aliénations qui ont été ci-devant faites. Et si la sagesse des Conseils de votre Majesté jugeoit qu'il seroit expédient de réclamer de tels droits sur les aliénations futures, qu'il sera de votre gracieux plaisir d'enjoindre à votre Gouverneur de le faire publier, de sorte que vos fidèles sujets puissent s'y conformer.

Puisse votre Majesté continuer longtems à regner dans les cœurs d'un peuple heureux et reconnoissant.

QUEBEC, 18 FEVRIER, 1786.

| | | |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| Jean denis Laloy, | P. Girard dit Berton, | Jacques Pampalon, |
| François Perche, | Alexy Clotier, | Pierre Voselle, |
| François Vocelle, | P. Godbout, | Paul Thibodo, |
| J. F. Dlinel, | J. Parent, | Jean Baptiste Dubois, |

François Proux,
R. Toupin,
A. Borne,
Ahuote,
F. Belangé,
Charles Bergéon,
Arno St. Martin,
G. Bourget,
Jean Cardinal,
Charles Reneau,
Pierre Mauraux,
François Parche,
Charles l'Espérance,
Jacques Cochon,
Michel Cornau,
Charles Nolar,
Joseph Martineau,
Dents Hubert,
Veuve Larche,
Germain Miville,
Jean Carreau,
Michel Valier,
— Deschenaux,
— Dénéchaud,
Ch. Gueyraud,
— Berthelot,
— Pommereau,
Louis Langlois,
Augustin LeMire,
Ant. Parent,
Ls. Langlois fils.
Jh. M'Cherrier,
Ls. Turgeon,
R. Kimber,
F. Ranvoysé,
A. Primont,
Charles René
La Couture,
P. Pollin,
Pierre Pagé,
M. Larue,
Charles Côté,
A. T. Raby.
Laforce
Etienne Parent,
Bedouin
Ant. Dénéchau,
Dufau —

P. Duval,
L. Alexandre,
Glau. Gauvrau,
A. Menut,
Louis Giroux,
François Barbau,
Louis Gauvrau,
Augustin l'Anchuce,
Charles Couture,
Augustin Le-Valleur,
Joseph Dupont Pere,
Joseph Keller,
Corvie Melchior Poncet
Jean Poncet,
Louis Deguise,
Etienne Chevallier,
Louis Romain,
François Romain,
Joseph Noelle,
Joseph Bezeau,
François Duval,
A. Laveau
Alexis Monjon,
Etienne Gaiien,
Fs. Lajus,
J. Bte. Marmot,
Louis Corbin,
Hefreme Robichaux,
Jos. Novel,
Veuve Blondaut,
Louis Prevost,
George Laurent,
J. Lemoine,
— Gueyraud,
Charles Voyer,
Ignace Lefrancoies,
Ch. Derome,
Michel Mecto,
Yves Chiquet,
Michel Planet,
Jean Forton,
Veuve Marquis,
Lisette Thorn,
Veuve Martineau,
— Tranquil,
— Decauchy,
P. Chauvau fils,

François Vesina,
Joseph St. Michelles,
M. Hianveus,
Louis Gauvreau,
Pierre de Guite,
Louis Falardeau,
Etienne Murd,
Jean Langlois,
Jean Primeaux,
Jean Laforme,
— Cazegrain,
— Borne,
Jean Amiot,
Fs. Mignéau,
— Crette,
Jean Roy,
François Lariviere,
A. Goffelin,
Charles Garenne,
Martin Cheneqy,
Etne. Lariviere,
François Laurent,
Jean Baptiste Noel,
Charles Pinguet,
Frs. L'Etourneau,
J. Baillaigé,
— Quelan,
A. Cureux St. Germain,
François Signay,
J. Pellerin,
Perrault l'Ainé,
J. Cremasy,
Pierre Boucher,
Liberal Dumas,
Joseph Drapeau,
Charles Couture,
— Lapparre,
Fs. Fillion,
Ch. Riverin,
— Gauvrau,
Jean Justus Diehl,
Ls. Frémont,
François Rey,
Joseph Derome,
Pre. Lefrancoies,
— Mességue,
Joseph Riville.

Lauchn. Smith,
Mathw. Macnider,
Alexr. Wallace,
Stephen Curtis,
Wm. Hay,
John Urquhart,
Andrew Cameron,
John Crawford,
Wm. Webb,
Jas. Hanna,
Jas. Sinclair,
Wm. Ward,
James M'Niell,
Wm. Mackenzie,
John Hurst,
Fred. Petry,
Henry Crebassa,
Daniel Keith,
J. Buchanan,
Jas. Grant,
Francis Hay,
Jos. Duval,
Wm. George,
Thos. Grant,
John Simpson,

David Francis de Mont-
Jacob Roe, [mollin,
John Frazer,
John Salmon,
John M'Cord,
John Hay,
John M'Cord, junr.
Simon Fraser, tenr.
John Young,
J. Reid,
Constant Freeman,
Wm. Macnider,
Wm. Lindsay, junr.
Archd. Ferguson,
Robt. Russel,
Henry. Dunn,
Isaac Roberts,
James Greig,
John Robinton,
Alexr. Macpherson,
Mich. Cornud,
John Jones,
Peter Stuart,
Al. Wilson,
Rodric Frazer,

Jno. Purfs,
John Walter,
Robert Woolsey,
Cha. Stewart,
Wm. Lane,
Robt. Morrogh,
S: Fraser,
Robt. Willcocks,
Wm. Gill,
James Johnston,
Adam Lymburner,
Jas. Tod,
Robert Lester,
J. Melvin,
Wm. Burns,
John Pagan,
James Davidson,
John Antrobus,
Alexr. Ross,
Geo. Irwin,
William Laing,
Henry Cull,
Ezekiel Freeman,
J. Salmon,
John Lynd,

AGRICULTURE.

ON THE HISTORY, CULTURE AND QUALITIES OF THE POTATOE, RECOMMENDED TO THE FARMERS OF CANADA.

This vegetable is a species of the solanum of Linnæus. It is a native of Mexico, from whence it was carried first into Spain, and afterwards into France. Soon after it was cultivated, and introduced into diet in France, a contagious fever spread through that country, which was unjustly ascribed to the use of this root. In consequence of which supposition, the potatoe was banished from France, by an edict of the Court, and was not cultivated in that kingdom for many years afterwards.

England and Ireland, those former asylums for liberty of every kind, for many years afforded the persecuted potatoe a sanctuary. In Ireland it soon acquired a perfection it had never known before. It became part of the diet of the rich, and the whole diet of the poor—it became an article of commerce, and was soon known and admired, in every part of Europe, by the name of the *Irish Potatoe*—a name which it deservedly maintains to this day, from the pre-eminence which the Irish nation have acquired, in the method of cultivating it.

AGRICULTURE.

Histoire de la Culture et des qualités de la PATATE, recommandée aux Cultivateurs du Canada.

Ce végétal est une espèce *Solanum de Linnæus*. Il est originaire du Mexique, d'où il fut porté d'abord en Espagne, et ensuite en France, où il fut bientôt après cultivé et introduit dans la nourriture; mais une fièvre contagieuse s'étant répandue dans le pais, on l'attribua injustement à l'usage de cette racine. En conséquence de cette supposition, la patate fut bannie de France, par un édit de la cour, et ne fut cultivée dans ce Royaume que plusieurs années après.

L'Angleterre et l'Irlande, autrefois azile de la liberté de tout espèce, donnerent refuge à la patate persécutée. Elle acquit bientôt en Irlande un degré de perfection où elle n'avoit encore jamais été portée.

Cette plante fit alors partie de la nourriture des riches, et fut l'unique aliment des pauvres. Ce ne fut pas tout, — elle devint un article de commerce, et fut bientôt connue de tout l'Europe, sous le nom de *Patate Irlandaise*, non qu'elle retient à juste titre jusqu'à ce jour, à cause de la prééminence que cette nation a obtenue dans la méthode de la cultiver.

There are several circumstances, with respect to the culture of this root, which are worthy of our attention.

1^o. It grows equally well in all climates. Its birth-place was in a warm country; but experiments have taught us, that it flourishes, not only in the middle latitudes, but also in the cold soil of Siberia.

2^o. It grows in every kind of soil, whether it be rich or poor; or whether it be sandy or gravelly. Nay it grows, without the aid of earth, in beds of straw or stable-manure.

3^o. It grows from the whole root, or from pieces of it. Some late experiments prove, that its increase from the whole root, is much greater than from the small pieces of it, planted in the usual way.

It is also peculiar to this excellent root, to be alike agreeable to man and beast. It affords plentiful nourishment to the cow, and horse, the hog, the sheep, and even to poultry. It is particularly useful to milch cows; for this purpose the potatoes should be prepared by being previously boiled. Sometimes horses shew an unwillingness to eat them, if you confine them in a stable for four and twenty hours, without any other food; after having been induced by hunger, once to taste them, they ever after eat them, with as keen a relish as they do oats or Indian corn. They are said to be preferable to both those grains for the common diet of horses, in as much as they afford a less stimulating aliment. The grain should be preferred, only when horses are used in hard labour, or on journeys; in these cases, the potatoes do not afford an aliment sufficiently active, and diffusible, to supply that waste of strength in a horse, that attends travelling, or drawing a carriage or a plough.

It ought not to be forgotten, that the potatoe is in perfection almost the whole year, if properly preserved from the frost; whereas all other vegetables are in season but a few weeks. In order to preserve them through the winter, they should be deposited, after they are gathered in a cellar, or in a hole dug in the earth, below the usual depth of the frost.

By a chemical analysis, the potatoe has been found to contain—1. A dry powder resembling starch which is contained in grain—2. A light fibrous matter of a grey colour—3. A mucilaginous juice, such as is found in many succulent plants.—4. Water. In a pound of potatoes there are generally four ounces and an half of the solid matter which has been mentioned, and eleven and an half of water. In the solid matter there is generally about a drachm of earth.

There are several ways of preserving potatoes for the food of man, such as simply roasting, or boiling them in steam, or in water. They are also prepared for food, by being made into bread, with and without flour, also into biscuit, puddings, pies, salep, sago, and even coffee. Besides these preparations a yeast may be obtained from them, which is equal to the best ferment in the world, for the brewing beer, or making bread of any kind.

Having mentioned the culture and preparations of the potatoe, I proceed next to take notice of its qualities, in diet and medicine.

1. In medicine, it has been found to be useful in those diseases of the stomach, in which no other vegetable could be retained upon it:

2. It has been found to promote sleep. Of this there is a remarkable instance in the annals of medicine. A servant of the Baron de St. Hilaire, after a malignant fever, could not recover his sleep; his master ordered him to sup upon potatoes, and the ensuing night he slept six hours without interruption; the continuance of the same practice produced the same effect, without inducing any change in his constitution.

The wholesome quality of the potatoe, in diet, is sufficiently proved, from the healthiness and population of those countries, where it is an universal article of food. D. ADAM SMITH, in his treatise on the wealth of nations, has computed that a given quantity of land, on which the potatoe is cultivated, will maintain one third more inhabitants, than the same quantity of land appropriated to the culture of any other vegetable. Ireland is a striking proof of the truth of this calculation. That celebrated island has been for many years the *officina gentium* of the world. She furnishes sailors and soldiers to half the nations in Europe; she has nearly filled two or three of the most populous states in America, with farmers, mechanics, and merchants; and whether it be the effect of the potatoe upon the body and mind, I know not, but the natives of this Island are all friends to liberty.

Nor are strength of body and vigour of mind alone, to be obtained from the use of potatoes. They confer upon the race, that lovely white and red which constitute beauty. Hence the Irish complexion has been celebrated, in every part of the world; and hence the Ladies of Lancashire, in England, where the potatoe is in general use, have obtained, from the charms of their faces, the appellation of Lancashire witches.

It is a certain fact, that the great Chymist Lord Dundonald, has discovered a method of making flour from potatoes, scarcely to be discerned in taste and appearance from the best wheat flour. Well leavened bread, both loaves and rolls as well as sea biscuit, likewise boiled and baked puddings, have been made of it; all of which have been eat by different persons at his Lordship's table, who is now preparing a circumstantial account of the process to lay before the public, as well as the probable benefits to arise therefrom under the head of Domestic œconomy. The process, we understand, is extremely easy, and may be performed by the most simple apparatus in a few hours by every house-keeper. According to the information given us, from four and a half to seven pounds weight of flour may be had from every peck of potatoes of twenty-four pounds weight.—The greater or less proportion of flour depending on the goodness of the potatoes, and on their being fully ripe.

QUEBEC: PRINTED BY SAMUEL NEILSON, MOUNTAIN-STREET.

Il y a plusieurs circonstances relatives à la culture de cette racine, qui méritent notre attention.

1^o Elle croit également bien dans tous les climats. Elle prit son origine dans un pays chaud—mais l'expérience nous a appris qu'elle vient bien non seulement dans les moyennes latitudes, mais aussi dans les froides régions de la Sibirie.

2^o Elle croit dans toutes espèces de terre, soit grasse ou maigre, sablonneuse ou gravelleuse. Elle pousse même sans le secours de la terre dans des couches de paille et de fumier.

3^o Elle pousse la tige soit sur sa racine entière, ou sur un morceau coupé; mais quelques expériences récentes prouvent, qu'elle produit beaucoup plus quand elle est plantée entière que par petits morceaux.

Une autre particularité de cette excellente racine, est qu'elle est également agréable aux hommes et aux bêtes. C'est une très bonne nourriture pour les vaches, les chevaux, et les cochons, les moutons, et même pour les vaches à lait. Il faut pour cet effet la faire bouillir. Les chevaux font quelques fois paroître de la répugnance à la manger; mais si on les tient plusieurs jours de suite dans l'écurie sans autre nourriture, après que la faim les a obligés d'y goûter, ils les mangent ensuite avec autant de gout que l'avoine ou le bled d'Inde. On prétend même que le patate est préférable à l'un et l'autre de ces grains pour la nourriture ordinaire des chevaux, en ce qu'elle fournit un aliment moins échauffant. On ne doit préférer le grain que lorsque les chevaux travaillent fort ou qu'ils sont en voyage; car alors la patate ne forme pas un aliment assez actif, et diffusif, pour suppléer à cette perte de force qui se fait continuellement dans un cheval qui voyage, ou que l'on emploie dans quelque travail dur, comme à tirer une voiture, ou à labourer.

Il ne faut pas oublier que la patate est dans sa perfection presque toute l'année, si on prend soin de la bien préserver de la gelée; au lieu que tous les autres végétaux ne sont de saison que durant l'hiver, il faut la mettre dans une cave, ou dans un trou creusé dans la terre, à une profondeur où la gelée ne puisse pénétrer.

On a trouvé par une analyse Chimique, que la patate contient, 1^o Une poudre sèche qui ressemble à l'amidon que l'on tire du grain—2^o Une matière légère et fibreuse de couleur grise—3^o Un jus mucilagineux, tel qu'on en trouve dans plusieurs plantes succulentes—4^o de l'eau. Dans une livre de patate il y a ordinairement quatre onces et demie de la matière solide que l'on a mentionnée et onze et demie d'eau. Dans la matière solide il y a communément environ une drame de terre.

Il y a plusieurs manières de préparer les patates pour la nourriture de l'homme—telles que de les rotir ou bouillir. On en fait aussi du pain soit pur ou mêlée avec de la farine, du biscuit, des puddings, des pâtés, même du café. Outre ces préparations, on en tire aussi le meilleur levain, soit pour faire de la bière ou du pain.

Ayant fait mention de la culture et des préparations de la patate, je vais parler de ses qualités nutritive et médicinale.

1^o Dans la médecine on l'a trouvée très bonne pour les maladies de l'estomac, qui ne pouvoit rettenir d'autres végétaux.

2^o Elle procure le sommeil. Nous en avons une instance remarquable dans les annales de la médecine. Un Domestique du baron de St. Hilaire, après un fièvre maligne, ne pouvoit recouvrer le sommeil; son maître lui ordonna de souper avec des patates, et le nuit suivante il dormit six heures sans interruption. Il réitéra ce remède avec le même succès, sans causer aucun changement dans sa constitution.

La qualité salubre de la patate est suffisamment prouvée par la bonne santé et la population des pays où elle est d'un usage général. Le Docteur Adam Smith, dans son traité sur les richesses des nations, a computed qu'une quantité de terre sur laquelle on cultive la patate, nourrira un tiers de plus de monde que la même quantité appropriée à la culture de tout autre végétal. L'Irlande est une preuve évidente de la vérité de ce calcul. Cette île a depuis plusieurs années été l'*Officina Gentium* du monde. Elle fournit des matelots et des soldats à la moitié des nations de l'Europe. Elle a presque rempli, deux ou trois des Etats les plus peuplés de l'Amérique de cultivateurs, d'artisans et de Marchands. Si c'est l'effet de la patate sur le corps et l'esprit, nous l'ignorons, mais il est certain que les Irlandois sont tous amis de la liberté.

La patate donne non seulement de la vigueur au corps et à l'esprit, elle produit aussi sur le visage cette couleur blanche et vermeille qui forme la beauté. C'est ce qui a rendu le teint des Irlandois si célèbre dans toutes les parties du monde. C'est aussi à la patate que les Dames de Lancashire, où la culture de cette plante est générale, doivent le nom de *Lancashire Witches* (forcieres de Lancashire) qu'on leur donne à cause des charmes extraordinaires de leurs visages.

C'est un fait certain, que le grand chimiste Lord Dundonald a découvert la méthode de faire de la farine de patate, que l'on a peine à distinguer à gout et à la vue de la meilleure farine de froment. On en a fait du pain bien levé, ainsi que du biscuit pour la mer, dont plusieurs personnes ont mangé à la table de ce seigneur, qui se prépare à donner au public un récit circonstancié de la manière de procéder, et des avantages probables qui en peuvent résulter, sous le titre d'*œconomie domestique*. Cette méthode est, dit on, très aisée, et peut être pratiquée avec un appareil très simple par tout le monde. Suivant l'information qu'on nous donne, on peut tirer depuis quatre et demie jusqu'à sept livres de farine d'un picotin de patate (c'est-à-dire un quart de minot) pesant 24 livres.—la quantité de farine, plus ou moins, dépend de la bonté des patates; les plus mures sont les meilleures.

A QUEBEC: CHEZ SAMUEL NEILSON, N^o 3 RUE LA MONTAGNE.